

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Band:** 36 (1978)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Responsabilité de l'entreprise dans l'environnement économique  
**Autor:** Schaller, François  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-138128>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Responsabilité de l'entreprise dans l'environnement économique \*

François Schaller,  
*professeur à l'Université  
de Lausanne*

## 1. LA CROISSANCE, RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE

L'entreprise fait partie intégrante d'un système national. Elle en est l'un des rouages. A ce titre, elle assume une responsabilité. La communauté attend de l'entreprise qu'elle contribue à l'amélioration des conditions matérielles d'existence de chacun. En d'autres termes, la firme, grande ou petite, doit assurer la croissance économique dans la mesure de ses moyens. Je ne vois pas, aujourd'hui encore, ce qu'on pourrait attendre d'autre d'une cellule de production industrielle, commerciale, ou de services. Il vaut peut-être la peine de nous arrêter un instant sur cette question.

Il est facile d'imaginer une société au sein de laquelle la mission de l'entreprise serait différente. On pourrait par exemple lui demander de produire tels biens ou services, de telle qualité, et en telle quantité. Déchargée du souci de la vente, l'entreprise ne serait plus alors qu'un atelier de production. La responsabilité d'assumer la croissance serait transférée de la cellule à la planification étatique. C'est la solution socialiste, retenue par les pays de l'Est. La firme n'a plus alors d'autre mission que celle qui consiste à respecter les normes fixées par le plan.

Rien n'interdit de concevoir d'autres systèmes encore. Il en existait d'ailleurs de nombreux dans le passé, aux époques préindustrielles. L'économie de marché telle que nous la pratiquons n'est probablement pas un maillon ni surtout le stade ultime d'une longue évolution. Elle résulte d'un choix. Elle aurait pu ne pas avoir été retenue. Des formules différentes sont possibles. Aucune, jusqu'ici, n'a permis d'assurer la croissance économique à un rythme aussi rapide que ne le fit l'économie de marché.

Ainsi, dans nos pays, l'entreprise n'a le statut qui est le sien qu'en vertu de son aptitude à favoriser le développement économique. C'est ce qui me paraît être sa responsabilité, et même sa responsabilité économique exclusive. Supposons qu'une amélioration des conditions matérielles d'existence ne soit plus considérée comme désirable par la majorité d'une population. Après tout, l'idéal de la « croissance zéro » n'est jamais qu'une forme moderne de l'aspiration à l'état stationnaire préconisé par John Stuart Mill, il y a cent trente ans. Il est improbable que dans cette hypothèse, l'entreprise telle que nous la connaissons parvienne à survivre. De nouveaux objectifs lui seraient proposés. L'esprit qui l'anime serait différent. Du coup, ses structures seraient fondamentalement transformées. Il y aurait nécessairement rupture, et pas seulement sur le plan économique. L'abandon de notre objectif de croissance signifierait la fin de notre civilisation, le début d'un âge nouveau qui succéderait à l'ère du développement, époque qui se serait étendue au total sur deux siècles.

Il est prudent de préciser le sens des vocables. La croissance ne revêt pas qu'un aspect quantitatif. Elle peut devenir surtout qualitative, par extension du secteur des services, ou transformation des produits, sans que rien de profond ne soit modifié quant aux caractères de l'économie. Il importe peu que l'expansion soit demain moins industrielle, si chacun continue de se montrer industriel. Au XIX<sup>e</sup> siècle, toute croissance se manifestait par davantage de cheminées, une production de cotonnades augmentée, la multiplication des kilomètres de chemins de fer. Aujourd'hui, les limites quantitatives de la production de biens matériels ne paraissent, chez nous, pas très éloignées. Qu'on offre plus de services au lieu de produire plus de béton, et plus d'énergie solaire au lieu de plus de charbon n'influe en rien sur la philosophie de l'entreprise. Le problème est ailleurs.

Quels besoins précis devrait satisfaire la société de culture qui se substituerait, selon le vœu du professeur Emil Küng, de Saint-Gall, à la société de consommation ? Comment se conçoit concrètement cette fameuse amélioration de la qualité de la vie ? Chez certains, on a parfois l'impression qu'il suffirait, pour être plus heureux, de consommer moins. Mais une telle solution a le mérite d'être depuis toujours à la portée de chacun. Il ne semble pas qu'elle soit retenue par beaucoup, même parmi ses promoteurs.

Pour d'autres, la qualité de la vie dépend de certaines conditions (sauvegarde de l'environnement, aménagement des loisirs collectifs, etc.) qui ne peuvent être assurées que par la collectivité. Il est possible que la production de tels services ne réponde pas aux lois de l'échange marchand. Du moment que, par exemple, on ne peut isoler le bénéficiaire de la lutte contre le bruit de ceux qui refuseraient d'en payer le coût tout en profitant du service, le problème prend une autre dimension. Le financement de la production de tels services s'opère en vertu du principe «paie qui peut» et non plus «paie qui profite». La généralisation d'un système semblable se traduirait par la fin de l'économie de marché. Celle-ci entretrait dans une phase de décroissance, au mieux de croissance zéro. Nous déboucherions sur une société entièrement nouvelle.

Semblable évolution ne me paraît nullement fatale. Elle ne se produira que si nous le voulons bien. Les grandes lois du déterminisme historique n'ont jamais été inventées que pour affaiblir la résistance de ceux qui s'opposent à l'instauration d'un système jugé peu souhaitable. Dans les faits, on s'aperçoit qu'aujourd'hui, parmi les activités assurées par l'Etat et qui échappent, en totalité ou en partie, à l'économie de marché, beaucoup pourraient être exercées, à la limite, par le secteur privé. Il en va ainsi des transports, du téléphone, des assurances, de la santé et même de l'instruction supérieure. Ce déplacement progressif du centre de gravité, allant du secteur privé vers le secteur public, n'a donc rien de fatal. C'est un problème politique. Il dépend de nous d'interrompre cette évolution, voire de la renverser.

L'entreprise libre, telle qu'elle existe depuis deux siècles, est donc orientée vers la croissance. On ne saurait lui confier d'autres missions sans modifier profondément sa philosophie ni repenser un système économique sur des bases totalement différentes. Il y a quelques années, les pouvoirs publics recommandaient vivement à l'industrie de lutter contre la surchauffe et l'inflation. Aujourd'hui, certains milieux exigent d'elle qu'elle prenne des mesures contre le chômage. On n'hésite donc pas à confier à l'entreprise une mission de politique conjoncturelle. Cette prétention me paraît aberrante. M. F. Revillard, de Battelle-Genève, évoquait dernièrement en ces termes les réflexions qu'inspiraient certains contestataires au président de la First National City Bank, William Spencer: «Ils nous demandent

non seulement d'améliorer nos produits ou nos services, non seulement nos conditions de travail, mais également d'assurer un rôle de leader dans la solution de tous les problèmes de notre pays. Ils nous demandent de nettoyer le sol, de purifier l'air et l'eau. Ils nous demandent de réinsérer les minorités dans notre communauté, d'organiser les transports, la formation, l'habitat, la santé...»

Encore une fois, la seule chose que l'on est en droit de demander à l'entreprise libre est qu'elle assure, à long terme, l'élévation du niveau d'existence de la population.

## 2. COMMENT L'ENTREPRISE ASSUME-T-ELLE SA RESPONSABILITÉ?

On peut attendre des membres d'un gouvernement démocratique que leur action s'exerce uniquement dans l'intérêt de la collectivité qui les désigne. On ne saurait en exiger autant de tout citoyen sans tomber dans l'utopie. Au sein de la cellule de production, chaque collaborateur travaille pour lui, non pour autrui. En général, l'employé, qu'il soit manœuvre ou cadre supérieur, s'aperçoit vite que son intérêt personnel se confond en bonne partie avec celui de la maison. Ce sentiment est d'autant plus fort que la dimension de la firme est plus modeste.

De même, les responsables d'une entreprise sont beaucoup plus soucieux du succès de leurs affaires que de l'élévation du niveau de vie de la population. La hausse du revenu national ne les intéresse que dans la mesure où une fraction du pouvoir d'achat supplémentaire leur vaudra des débouchés nouveaux. D'ailleurs, chaque cellule en particulier ne peut songer à modifier les conditions d'existence de l'ensemble de la population. Aussi, la responsabilité de l'entreprise à l'égard du pays est-elle une notion diffuse, incapable de mobiliser l'énergie et d'orienter l'action des cadres. Mais, ce qu'une entreprise isolée ne parvient pas à réaliser, toutes ensemble l'obtiennent. Ce sera même la seule manière d'atteindre l'objectif.

Ainsi, la société est en droit d'attendre de toute entreprise qu'elle assure son propre succès, garantisse sa survie, se préoccupe de son développement et participe ainsi activement à la croissance de l'économie nationale. En d'autres termes, l'entreprise assume sa responsabilité sociale dans la mesure où ses résultats économiques sont assez favorables pour lui permettre de maîtriser un avenir toujours incertain.

Sous l'effet d'une propagande aussi dangereuse qu'efficace, certains milieux sont parvenus à déconsidérer le profit aux yeux de l'opinion. Il n'est pas rare de rencontrer actuellement des chefs d'entreprise qui n'osent avouer le profit qu'ils ont réalisé et tentent de cacher aux yeux du public ce qu'ils ne sont pas éloignés de considérer eux-mêmes comme une faute. Pourtant, ce serait de ne réaliser aucun gain qui devrait être reproché à une entreprise, car celle-ci fournirait ainsi la preuve qu'elle ne remplit pas sa mission sociale.

Il est piquant de constater que les scrupules absurdes qui tourmentent tant de nos concitoyens ne sont nullement éprouvés dans les pays de l'Est, où une grande importance est accordée au profit dans les jugements portés sur l'industrie. On lit par exemple dans une publication de la très officielle Agence de presse Novosti, de Moscou, sous la plume de l'économiste soviétique V. Jadov: «La rentabilité est l'un des indices économiques essentiels du travail des entreprises socialistes. La rentabilité en tant qu'indice économique-statistique est calculée sous forme de rapport (en %) entre le bénéfice de l'entreprise et la

valeur des fonds fixes et des fonds de roulement.» Le bénéfice dont il est ici question, c'est le profit; les fonds fixes ajoutés aux fonds de roulement, c'est le capital; le rapport évoqué, c'est le taux de profit. Les Soviétiques ont donc enfin compris l'importance du profit en toute économie moderne.

On se montre, en Chine populaire aujourd'hui, non moins catégorique. C'est ainsi qu'on pouvait lire dans le *Quotidien du Peuple*, de Pékin, le 27 août 1977: «C'est un honneur de faire des bénéfiques; il est honteux d'être déficitaire... Le décollage de l'économie chinoise passe par un accroissement de l'accumulation et du profit des entreprises... Toutes les unités industrielles doivent combler leur déficit et augmenter leurs profits... Le profit des entreprises d'Etat constitue la principale source de l'accumulation socialiste.» Enfin, dans cet éditorial dont rend compte *Le Monde* du 30 août 1977, l'auteur chinois souligne que le profit des entreprises ne doit être considéré ni comme «l'exploitation de la plus-value des travailleurs», ni comme «un défi à la politique du parti et aux intérêts de l'Etat». Le texte ne laisse subsister aucune équivoque.

Soviétiques et Chinois tombent donc d'accord au moins sur un point, à savoir la nécessité du profit qui est destiné, chez eux comme chez nous, à permettre le développement économique et social. Cette nécessité, ils la proclament bien haut dans leur propagande au moment où, chez nous, beaucoup ont cessé d'y croire, alors que d'autres n'osent plus l'affirmer. Voilà un singulier retournement des choses.

L'entreprise a donc le devoir social de réaliser des profits. Toute manière d'y parvenir n'est pas nécessairement souhaitable. Observons d'abord que la façon la plus désirable pour la communauté de réaliser un gain est d'éviter le gaspillage. Ici de nouveau, une propagande insidieuse a provoqué passablement de dégâts dans les esprits. On accuse l'industrie moderne de généraliser le gaspillage. Que veut-on dire par là? On produit trop, et trop de choses inutiles. Mais encore, qu'est-ce qu'un objet inutile? C'est évidemment celui que, subjectivement, on juge tel. J'estime un gadget inutile dans la mesure où je ne lui trouve aucun attrait. Il est cependant apprécié par d'autres. Si tel n'était pas le cas, il ne se vendrait pas. Nul ne songerait à le produire. Or, il se vend fort bien. Il répond donc à un besoin. Ce besoin est artificiel, rétorqueront les critiques de la société de consommation, à la suite du professeur Marc Guillaume. J'en conviens volontiers. Il n'est pas moins exact de relever que l'un des caractères qui distingue l'homme de l'animal est précisément que le premier éprouve des besoins artificiels, ce dont le second est incapable. Je ne veux pas renoncer à la musique, au port de ma cravate, à l'étude de l'économie politique ni à ma pipe sous prétexte qu'ils satisfont chez moi des besoins purement artificiels. Une telle notion du gaspillage est donc objectivement critiquable.

Pourtant le gaspillage existe bel et bien dans nos sociétés modernes. De plus en plus répandu, il est extrêmement préjudiciable à tous les membres de la communauté nationale. Il y a gaspillage chaque fois que dans une activité économique, la valeur des facteurs de production consommés (le travail et le capital) dépasse celle de la production de biens ou de services. Quiconque, là où il travaille, produit moins de valeur que n'en représente sa rémunération, est un gaspilleur. Toute machine ou installation dont l'amortissement, l'intérêt du capital engagé et l'entretien excèdent la valeur créée constitue un gaspillage. Au nom de sa responsabilité économique, l'entreprise se doit de lutter contre le gaspillage. Elle en est aujourd'hui trop fréquemment empêchée par l'Etat, ou certains partenaires sociaux. C'est probablement là le plus grand danger que court actuellement l'économie de marché.

### 3. LA LIBERTÉ, COROLLAIRE DE LA RESPONSABILITÉ

A la curieuse époque que nous vivons, on serait parfois tenté d'oublier qu'il n'est pas de liberté sans responsabilité, ni de droits individuels qui n'entraînent d'obligations correspondantes. La réciproque n'est pas moins vraie. On ne saurait charger l'industrie d'une responsabilité quelconque sans lui laisser simultanément la possibilité de l'assumer pleinement.

La première liberté dont doit bénéficier le chef d'entreprise est celle d'entreprendre. Elle permet l'épanouissement de dons naturels ou acquis d'un certain nombre d'êtres humains (indépendance, goût du risque, engagement personnel, etc.). Encore faut-il permettre à cet entrepreneur de choisir les facteurs de production à mettre en œuvre si l'on veut qu'il assume sa destinée, celle de ses collaborateurs et de ses affaires. Car, économiquement parlant, sa tâche est celle d'un disjoncteur de prix, selon l'heureuse expression de Jean Marchal. Il lui incombe d'écarter toujours les deux lames des ciseaux que constituent le prix de vente et le prix de revient, afin de dégager un surplus. Bien entendu, cette liberté dans le choix des moyens de production n'est pas absolue. Elle ne saurait, par exemple, conduire à abuser de la santé ou de la sécurité des travailleurs employés, ni nuire à l'environnement dans lequel l'entreprise est placée.

En toute économie concurrentielle, l'action de l'entrepreneur sur le prix de vente est faible. On ne peut modifier celui-ci, précisément, que dans la mesure où la concurrence est imparfaite. En revanche, il est toujours possible de réduire les coûts. Telle est l'une des tâches principales et aussi l'une des plus difficiles de l'entrepreneur. Toute création économique se réduit à combiner une certaine quantité de travail et une certaine dose de capital de manière à donner naissance à plus de valeur qu'il ne s'en détruit dans la production. En somme, l'activité de l'entrepreneur se résume à cela. Il serait paralysé au moment où cette liberté lui serait retirée et ne pourrait plus être porté responsable du sort de la cellule qu'il dirige. C'est là un point qui paraît essentiel.

Sur ce plan, la situation est en voie de se détériorer gravement depuis quelques années. L'Etat, à l'étranger, les pressions syndicales, chez nous, tendent à faire reconnaître un véritable droit du salarié de tout grade à conserver un emploi dans l'entreprise. Il y a longtemps déjà que, presque partout, un tel droit est reconnu dans le cadre de la fonction publique. Il n'est pratiquement plus possible à une administration de se séparer d'un collaborateur, le cas de justes motifs étant réservé. Encore cette dernière notion est-elle interprétée dans son sens le plus étroit. On sait les conséquences de cette pratique sur l'efficacité des administrations en général. Il n'est pas moins question d'étendre ce privilège au secteur privé. En Italie, c'est chose pratiquement faite. Chez nous, l'évolution est rapide autant que discrète. Or, ce genre de révolution silencieuse s'attaque au principe même de l'économie de marché.

En cas de difficultés sectorielles, technologiques, ou même conjoncturelles, la tendance est d'obliger l'entreprise à verser aux collaborateurs dont elle doit se séparer des indemnités tellement élevées, qu'elle hésitera à recourir à des licenciements. Il n'est pas rare non plus que dans une telle conjoncture, elle soit placée dans l'impossibilité matérielle de payer de telles sommes. En effet, c'est au moment où la situation contraint l'entreprise à mobiliser toutes ses réserves, notamment pour adapter ses techniques, qu'elle devrait consacrer des fonds considérables au paiement d'indemnités. En certains pays, la législation exclut purement et simplement de se séparer d'un collaborateur. Partout en Europe, l'entreprise est ainsi pratiquement contrainte de garantir un revenu à une main-d'œuvre qu'elle ne peut

plus alimenter en travail. La liberté de combiner les facteurs de production de manière optimale est donc retirée à l'entreprise. A la limite, semblable évolution sonnerait le glas de l'économie de marché. Celle-ci, en effet, suppose la mobilité des facteurs de production, travail et capital.

Une transformation aussi profonde est considérée comme une conquête sociale, destinée à sécuriser tous les collaborateurs d'une entreprise. Si cet objectif était atteint, chacun, finalement, s'en réjouirait. Il y a cependant tout lieu de craindre que les mesures envisagées aillent à l'encontre du but poursuivi. Condamner une firme à la perte de sa compétitivité ou à la ruine en l'obligeant soit à verser des indemnités de départ que ses finances ne sauraient supporter, soit à alourdir ses prix de revient en conservant des salariés en surnombre, ne va nullement dans le sens d'un renforcement de la sécurité du personnel. Au contraire. Il ne s'agit donc pas d'un progrès social. L'absurdité d'une telle pratique a été clairement dénoncée, en novembre 1976, par M. Christian Beullac, ministre du Travail dans le Gouvernement Barre. Il a déclaré aux industriels de la région lyonnaise: «Si, pour telle ou telle société, le fait de débaucher cent personnes lui permet de se redresser et de sauver cinq cents autres salariés, le résultat est tout de même meilleur que si l'on aboutissait à terme à six cents licenciements.»

Obliger une entreprise à conserver plus de main-d'œuvre qu'elle n'en peut occuper, c'est la contraindre à gaspiller. Encore si une telle mesure permettait d'accroître la sécurité du personnel, il y aurait au moins une certaine contrepartie. On a vu, cependant, qu'il n'en était rien. De plus, au moment de la reprise, les entrepreneurs, instruits par une expérience souvent douloureuse, hésitent beaucoup à engager une main-d'œuvre supplémentaire dont ils savent qu'ils ne pourront pratiquement plus se séparer à l'avenir. L'accent sera mis davantage encore sur les investissements. Or, ceux-ci ne sont rationnels que dans la mesure où ils permettent d'abaisser le coût, et non pas s'ils sont consentis dans l'unique dessein d'éviter l'engagement d'une main-d'œuvre supplémentaire.

Quiconque se permet aujourd'hui d'émettre quelques réserves à l'égard de ce qu'il est convenu d'appeler la politique sociale prend immédiatement figure d'affreux réactionnaire. Pourtant, ce qui doit être critiqué en toute objectivité dans certaines mesures adoptées au cours de ces dernières années, ce n'est certes pas leur caractère social, mais au contraire le fait qu'elles nuisent aussi et peut-être surtout à ceux qu'elles sont censées protéger. On voudrait assurer la sécurité de l'emploi à chacun alors qu'on menace la sécurité de tous en privant l'entreprise de sa liberté essentielle. On voudrait prévenir les inégalités en fixant un salaire minimum à un niveau supérieur à celui que sanctionnerait le marché, et le risque de chômage des moins favorisés en est accru d'autant. On augmente chaque année les charges qui pèsent sur les salaires et ce véritable impôt sur l'emploi est une prime à la mécanisation et un obstacle à l'embauche. Voudrait-on rendre le chômage chronique et l'insécurité des travailleurs générale qu'on ne saurait s'y prendre mieux. Ce n'est pas faire preuve d'obscurantisme que de le souligner.

#### **4. LE RESPECT DES RÈGLES DU JEU, PRIX DE LA LIBERTÉ**

Nos sociétés occidentales n'ont jamais créé aucun privilège au bénéfice de l'entreprise libre. Celle-ci ne peut prétendre survivre au nom du droit, de la tradition, ou d'une conception quelconque de la propriété. Le droit se fait; il peut donc se défaire. Tout système éco-

nomique qui ne se justifie que par son existence est appelé à disparaître. L'économie de marché n'a de raison d'être que dans la mesure où elle garantit, mieux que toute autre structure, l'économie des moyens. Par le jeu des lois qui la guident, elle est au service du consommateur. Considérons l'évolution du pouvoir d'achat depuis le début de l'ère industrielle. Comparons le résultat à celui des siècles antérieurs ou, à notre époque, au niveau de vie des populations vivant sous un régime économique différent. Les faits sont là. Ils témoignent d'une réalité dont il n'est pas aisé de faire abstraction. Le mérite de l'économie de marché est d'optimiser l'usage des facteurs de production, le travail et le capital. En d'autres termes, la réduction des coûts qui engendre celle des prix de vente est l'unique justification de la liberté d'entreprise.

Exclure l'intervention de l'Etat non seulement au sein de la cellule, mais sur les cadres de l'économie, équivaut à admettre que le responsable d'une firme ne transgressera jamais les règles du jeu. C'est oublier ce qu'Adam Smith lui-même avait déjà vu, à savoir que l'intérêt particulier ne se confond avec l'intérêt général qu'à des conditions bien déterminées. Or, celles-ci ne se réunissent pas toujours spontanément. Bien plus, les producteurs de biens ou de services font tout pour les modifier en leur faveur, au détriment des consommateurs. La liberté économique ne se conçoit donc que par une intervention active de l'Etat tendant non pas à se substituer à l'initiative privée, mais à la canaliser, à la contraindre au respect des règles du jeu. Un exemple, parmi d'autres plus anciens, illustrera ces propos.

Par sa densité même, l'appareil de production d'une nation moderne menace l'environnement naturel. L'air et l'eau se polluent rapidement, le bruit devient parfois intolérable, les zones vertes régressent dangereusement. Remédier à cet état de choses constitue un coût qui prend des proportions alarmantes. On l'appelle coût d'externalité, par opposition au coût de production traditionnel consenti à l'intérieur de l'entreprise. Jusqu'ici, la réaction de l'Etat fut de prendre en charge la réparation des dommages. Dans la plupart des Etats, une telle tâche contribue au déficit des budgets publics. En Suisse, on sait que les dépenses pour la protection de l'environnement ont été multipliées par 280, dans le seul budget fédéral, de 1960 à 1975. Peut-être n'est-on pas suffisamment conscient du fait que cette politique ruine les fondements de l'économie de marché, en la privant de sa justification essentielle.

L'Etat devrait au contraire contraindre chaque producteur à supporter les déséconomies externes dont il est l'auteur. Même si, pratiquement, semblable répartition soulève des difficultés, celles-ci sont rarement tout à fait insurmontables. Le bon fonctionnement des mécanismes du marché est à ce prix. A défaut, en effet, le produit est subventionné. Il est offert à un prix de vente inférieur à son coût de production réel. Le comptable de l'entreprise ne continuera pas moins de dégager un profit, car il ne retient que le coût de production à l'intérieur de la firme. Il néglige le coût social, supporté par l'Etat. Vendu à perte, le produit assurera néanmoins la prospérité de l'entreprise. Or, retirer moins de valeur d'un bien ou d'un service qu'il n'en a coûté réellement à le produire est la définition même du gaspillage. Celui-ci est alors institutionnalisé. Les lois du marché ne se vérifient plus. Le système perd toute légitimité en même temps que s'évanouit la vérité des prix.

Il y a bien d'autres manières encore de ne pas respecter les règles du jeu. Quiconque fuit la concurrence pour vivre dans le secteur abrité d'une structure plus ou moins monopolistique perd son droit à la liberté. Du gain né de la réduction des coûts, chacun profite. De celui qui prend sa source dans la hausse des prix, tout le monde pâtit. La concentration des entre-

prises doit être encouragée non par principe, mais seulement dans la mesure où elle entraîne une diminution des coûts susceptible de provoquer, au sein d'un marché concurrentiel, une diminution des prix. A défaut, la grande entreprise peut être un mal plus qu'un bien.

## 5. LA DIMENSION ACCRUE DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Pour une petite nation surtout, l'environnement économique tend de plus en plus à prendre les dimensions du monde. Nous avons eu tout loisir de nous en rendre compte, en Suisse, depuis 1973. On savait déjà que le haut degré de notre intégration aux échanges internationaux nous rendait vulnérables. Bien avant 1929, les fluctuations conjoncturelles des économies dominantes ont exercé sur nous des répercussions souvent douloureuses. Depuis l'abandon du système monétaire international, notre dépendance s'est encore considérablement aggravée.

Aucun pays plus que le nôtre n'avait intérêt au maintien d'un système de changes fixes. Aucun non plus n'est parvenu jusqu'ici à juguler l'inflation dans une aussi large mesure — même s'il n'est pas possible, en ce domaine, de préjuger de l'évolution. L'anarchie du marché des changes, que nous devons bien subir, a quelque chose de diabolique. Elle pénalise quasi automatiquement et sans aucun délai tous les efforts tentés à l'intérieur d'un pays pour conserver une situation saine. Que la balance des paiements soit relativement équilibrée, et aussitôt le cours de la monnaie s'élève par rapport aux devises des pays dont le déficit persiste ou s'accroît. Pire encore, le faible taux d'inflation sur le marché intérieur élève immédiatement le cours de la monnaie. Les exportations sont ainsi rendues plus difficiles, celles surtout des produits qui ne se distinguent pas par un haut degré de technicité. L'avantage pris par la stabilité des coûts intérieurs est immédiatement compensé par l'augmentation des prix de vente. La compétitivité n'est donc finalement pas améliorée.

Face à une telle situation, l'Etat éprouve autant que l'entreprise un sentiment d'impuissance totale. Dans un système de changes flottants, aucun pays n'est maître de sa monnaie sur le marché international. On ne parviendrait à l'empêcher de s'élever qu'en provoquant une détérioration sensible de la situation économique intérieure. Il n'est possible de gagner sur un plan qu'en acceptant délibérément de perdre sur un autre. Finalement, c'est donc une question de choix. La Grande-Bretagne et l'Italie ont opté en faveur d'une solution, à moins qu'elles ne la subissent. L'Allemagne fédérale et la Suisse ont choisi l'autre. Jusqu'ici, nul chez nous n'a lieu de le regretter. Pourtant, il s'agit davantage de se prononcer en faveur du moindre mal que du plus grand bien. En Suisse comme en Allemagne, les raisons de se montrer inquiets du proche avenir ne font pas défaut.

On sait que selon une étude à laquelle l'UBS a procédé, nous bénéficions en Suisse du produit national brut le plus élevé par habitant, à l'exception du Koweït. Celui-ci réalise un revenu moyen de 12 565 \$; la Suisse, 9320 \$, devant la Suède (8995 \$), le Canada (8090 \$) et les Etats-Unis (7865 \$). De telles indications ont une valeur relative. Que demain le cours du dollar américain s'élève brusquement par rapport au franc suisse, et nous prendrions d'un jour à l'autre la troisième ou la quatrième place. Malgré cela, il est indéniable que le revenu moyen est chez nous l'un des plus élevés du monde. Voilà qui paraît constituer la preuve que l'entreprise a su, elle aussi, assumer ses responsabilités face à la communauté nationale. Toutefois, un tel résultat n'a pu être obtenu que par les efforts conjugués de chacun, non seulement parmi tous les collaborateurs de la cellule de production, mais par

l'ensemble de la population. Le succès d'une économie nationale tient, bien sûr, à la qualité professionnelle de la main-d'œuvre et des cadres. Cette qualité même n'est que le produit d'une mentalité générale, du goût de l'effort et du risque, du sens de la mesure et de la responsabilité. Le niveau d'une économie est le reflet de l'état d'esprit d'un peuple bien plus que le fait de quelques grands capitaines d'industrie.

Il n'empêche que dans le cadre d'un petit Etat, le résultat obtenu peut être menacé, aujourd'hui, par la politique économique des grandes nations et le refus de celles-ci d'aménager un ordre économique et monétaire international à même d'assurer la prospérité de tous. Bénéficier du revenu par habitant le plus élevé parmi les non-producteurs de pétrole, signifie aussi se distinguer par les coûts de production les plus lourds. L'un ne va pas sans l'autre. Comment, dans ces conditions, nos entreprises pourront-elles demeurer compétitives? Comment parviendront-elles à continuer d'assumer leurs responsabilités? Et cela dans le cadre d'une absence de système monétaire international qui risque fort de se prolonger plusieurs années encore? Un nouvel effort d'adaptation, d'ailleurs déjà amorcé dans plusieurs secteurs, s'impose à notre économie. Il ne sera pas chose aisée, et nécessitera des reconversions humainement pénibles et financièrement très coûteuses.

Un ingénieur ou un professeur d'université gagne aujourd'hui en Suisse à peu près le double de ce que serait son revenu en Grande-Bretagne. La différence, sans être toujours aussi marquée, n'est pas moins sensible dans la plupart des professions. On ne pourra donc continuer de produire et de vendre que des biens et des services qui se distinguent de la production de masse des industries étrangères. Ce fut de tout temps le secret de nos grandes sociétés chimiques et pharmaceutiques. Ce fut longtemps aussi celui de notre industrie horlogère et ses difficultés tiennent essentiellement au fait que ce ne l'est plus. Nous ne parviendrons à couvrir nos coûts et à nous assurer les marges indispensables au financement de la recherche et du développement, qu'à la condition d'offrir autre chose que ce qui peut aujourd'hui être produit par chacun, tiers monde compris. La responsabilité de l'entreprise consiste donc également dans l'innovation en tant que politique permanente.

Il serait vain, dans cette quête perpétuelle de la nouveauté, de compter beaucoup sur les pouvoirs publics. Même si M. Jacques Rueff estimait dernièrement que la recherche scientifique est du domaine de l'Etat, on ne saurait attendre d'une nation de six millions d'habitants qu'elle ait les ressources financières lui permettant de pousser très loin la recherche fondamentale. En revanche, dans la mesure où la dimension de l'entreprise le permet, la recherche appliquée ne peut être assurée qu'au sein de la cellule de production. Il n'est pas question, le plus souvent, de se lancer dans des développements appelés à faire date dans l'histoire de la technique. De telles découvertes sont aujourd'hui devenues difficiles. Mais il suffit parfois de peu pour rendre un produit plus attrayant qu'un autre et faire accepter une différence de prix.

Une politique économique résolument orientée vers l'innovation paraît d'autant plus indispensable en Suisse qu'elle nous sera tôt ou tard imposée par la croissance des économies du tiers monde. Le «libéralisme organisé», selon la formule inventée par M. Raymond Barre l'été dernier, n'est que la première réaction, un peu épidermique d'ailleurs, face à une évolution inévitable. De plus en plus les pays du tiers monde parviennent à s'équiper. Obligés d'exporter pour financer leurs achats de biens d'investissement et de matériel militaire, ils se lancent dans la fabrication de biens relativement simples à produire à l'aide des techniques modernes, comme par exemple le textile. Pour de telles fabrications, le coût extrê-

mement bas de la main-d'œuvre est un avantage qui peut être décisif. On l'a vu en août dernier, lorsque la France a cru devoir se protéger contre des exportations de textile, en particulier d'Afrique du Nord.

Le retour au protectionnisme n'est cependant pas une solution pour les nations industrielles. Il faut compter que dans les années qui viennent, les produits de grande consommation seront exportés par les pays en voie de développement. Si nous parvenons nous-mêmes à offrir des articles spéciaux, de haute technicité, nous profiterons largement de cette évolution car le tiers monde constituera de plus en plus un débouché de première importance pour nos produits. On ne peut cependant songer à leur vendre si nous ne leur achetons pas, et nous ne pouvons leur acheter, au cours d'une première phase, que des articles à haut coefficient de main-d'œuvre et de matière première.

On pourrait envisager, à l'occasion d'un prochain Séminaire du Mont-Pèlerin, de parler également de la responsabilité de la communauté nationale, et singulièrement de l'État, à l'égard de l'entreprise. Le sujet ne serait pas moins vaste. Non pas qu'il faille tout attendre de l'État et tomber dans un néo-colbertisme qui, en tant que régime hybride, est le pire de tous. Ne pourrait-on cependant espérer du pouvoir qu'il réponde au vœu qu'Adolphe Thiers formulait en 1850 déjà, à savoir qu'il adapte ses initiatives à la situation conjoncturelle, en dépensant moins aux époques de surchauffe et davantage lors des phases de dépression? On devrait aussi attendre de lui que sa politique de redistribution des revenus ne pèse pas trop lourdement sur les coûts de l'entreprise et ne compromette pas sa compétitivité sur les marchés étrangers. Quant à la collectivité, elle devra bien renoncer un jour — après s'y être refusée le 12 juin 1977 — à prélever un impôt dit « sur la consommation » et qui, en fait, est supporté à raison de 50 % par les investissements. Mais tout cela, bien sûr, est une autre affaire.

---

\* Conférence présentée lors des Journées du Mont-Pèlerin en 1977.